



La V4 du Protocole publiée ce lundi 8 avril vise à conclure les négociations initiées il y a quinze mois par la DGAC qui aspire à une refonte totale du contrôle aérien français pour opérer une convergence vers ses homologues européens, tant en matière de maillage territorial, que d'accélération de la formation ou d'organisation du travail.

La version publiée n'est aucunement signable pour le SNCTA qui la considère comme une provocation si ce n'est une insulte :

- ☹ **la volte-face par rapport à la V3** quant à l'accès au HEB et au HEA est inadmissible. Elle remet directement en cause la sincérité des négociations et les compromis trouvés jusque-là ;
- ☹ **les blocages techniques** identifiés sur certains points n'ont toujours pas évolué en dépit des solutions trouvées sur de nombreux autres ;
- ☹ **l'accompagnement social** en matière de rémunération, de carrière et d'ATC est très insuffisant voire en baisse pour certains centres (!) et accentue le décalage avec nos homologues européens.

Le SNCTA condamne cette conduite des négociations dont l'objet est plutôt d'avancer sur la casse d'un contrat social que sur la réponse aux enjeux de la navigation aérienne et aux attentes de la profession.

Le SNCTA dépose un premier préavis de grève nationale le jeudi 25 avril 2024 pour l'ensemble des contrôleurs aériens ICNA et TSEEAC ainsi que pour les agents de la vigie trafic.

Pour les opérationnels : de la prise de service du matin à la fin du service de nuit le lendemain matin.